

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'État

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

CONGRÈS :

Assemblée Générale de l'Alliance Internationale de Tourisme.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.

Prix du lait.

Lycée de Garçons et Etablissement Secondaire de Jeunes Filles.

PARTIE NON OFFICIELLE**CONGRÈS**

L'Assemblée Générale de l'Alliance Internationale de Tourisme s'est réunie en Comité de Direction dans la matinée du mardi 15 septembre, au Grand Hôtel.

Au cours de cette séance, l'Office National Monégasque du Tourisme a été admis comme Membre actif et M. Audra, Directeur de cet Office, a été nommé Vice-Président de l'A. I. T.

Le lendemain a eu lieu, dans la grande salle du Musée Océanographique, la séance solennelle d'ouverture sous la présidence de S. Exc. M. Maurice Bouilloux-Lafont, Ministre d'État.

Un piquet de carabiniers en grande tenue rendait les honneurs.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont avait à ses côtés, le Docteur Henneberg, Président de l'A. I. T. ; M. Paul Duchaine, Président du Touring-Club de Belgique et Secrétaire Général de l'A. I. T. ; M. Audra, Directeur de l'Office National du Tourisme de Monaco, Vice-Président de l'A. I. T. ; M. Joseph Dubois, Trésorier Général de l'A. I. T.

Les Délégués à l'Assemblée et de nombreuses personnalités et fonctionnaires de la Principauté occupaient la salle.

S. Exc. le Ministre d'État a prononcé le discours suivant :

Au moment où, pour la première fois, vous tenez au milieu de nous votre Congrès, le Gouvernement Princier est particulièrement heureux de vous souhaiter, Messieurs les Délégués de l'Alliance Internationale de Tourisme, la plus cordiale bienvenue et de vous exprimer la joie qu'il éprouve à vous accueillir sur le territoire de la Principauté.

Il est réconfortant de voir aux heures troubles que nous vivons, où les âmes découragées s'abandonnent volontiers à de tragiques et d'incertains lendemains, des hommes de bonne volonté se réunir autour des tables de travail pour poursuivre ensemble, dans l'atmosphère sereine de ce véritable carrefour méditerranéen qu'est Monaco, des travaux qui n'ont d'autre but que l'interpénétration pacifique des peuples, la recherche et l'application des mesures destinées à abattre les barrières économiques, de plus en plus nombreuses à mesure que veut paraître progresser la civilisation, barrières dressées dans un but d'égoïste protectionnisme par les Etats qui ne comprennent pas que le monde entier ne peut prospérer que grâce à un régime libre et échangiste, seul capable de susciter l'émulation et la concurrence qui sont à la base même du progrès.

Vos efforts Messieurs, sont, je me plais à le constater, suivis attentivement par tous les peuples ; je n'en veux pour preuve que le nombre croissant des adhésions que vous enregistrez chaque année et qui font de votre association la plus puissante de toutes les organisations touristiques du monde entier.

Lors de votre dernière Assemblée Générale à Budapest, vous comptiez 94 Membres, 51 pays étaient représentés :

Je me félicite de vous voir, après notification des nouveaux membres inscrits, franchir à Monte-Carlo le cap de la centaine.

Il est réconfortant aussi de voir les mêmes éminents techniciens se pencher sur ces questions si multiples, si délicates que comporte le tourisme, ce « Phénomène en Soi » qui touche à toutes les branches de l'activité économique et sociale des peuples.

Quant à moi, j'attribue à ce fait la raison de l'heureux aboutissement de vos travaux.

C'est parce que vous vous connaissez bien, c'est parce que vous êtes tous pénétrés de l'importance des questions auxquelles vous entendez apporter une solution utile, qu'animés d'un même esprit de compréhension, vous entretenez entre vous cet esprit de conciliation, vous créez cette « atmosphère » sans laquelle toutes choses sont vouées à l'insuccès.

Messieurs, j'ai parcouru le programme des questions portées à l'ordre du jour de votre Assemblée Générale. Nul ne saurait en sous-estimer l'intérêt, ni leur importance. Je forme donc le vœu que vos travaux soient féconds.

Puisse plus particulièrement le problème qui retient si fortement et avec si juste raison votre attention vigilante : celui des entraves apportées au développement international du tourisme, faire un grand pas, car n'est-ce pas de la solution de ce problème que découlent tout l'avenir du tourisme, la reprise économique, la fin d'une crise sans précédent qui n'a épargné aucun Etat.

Messieurs, la satisfaction profonde qui m'est donnée aujourd'hui d'ouvrir votre Assemblée Générale ne me fait pas oublier les douloureux événements en suite desquels m'échoit cet honneur, ni le désappointement de toute une nation qui se réjouissait à l'idée de vous recevoir.

Je connais le magnifique programme que l'Automobile-Club du Portugal avait élaboré en votre honneur. Il nous était impossible de le surpasser, ni même de l'approcher et quand bien même l'aurions-nous pu, nous ne l'aurions pas voulu.

Mais je puis vous assurer que l'accueil que vous recevrez ici sera du moins égal à celui qui vous attendait là-bas et sa touchante spontanéité, mieux que mes paroles vous sera la preuve de la joie que nous éprouvons tous à vous avoir parmi nous.

Messieurs, je souhaite le plein succès de votre Congrès que j'ai l'honneur de déclarer ouvert.

M. Audra a pris ensuite la parole en ces termes :

Appelé l'an dernier par la confiance de S. Exc. le Ministre d'État, à la direction de l'Office National Monégasque du Tourisme, il m'est infiniment agréable de venir aujourd'hui, au nom de ce même Office, en même temps que vous adresser ses meilleurs souhaits de bienvenue, vous remercier d'avoir bien voulu accepter de tenir votre Assemblée Générale à Monte-Carlo, et d'être venus aussi nombreux ici, rendant ainsi le plus éclatant hommage à l'œuvre de S. Exc. M. Bouilloux-Lafont.

C'est un honneur très grand pour moi, et dont je ressens le prix immense, que de prendre la parole ici-même, devant vous, dans cette salle, où le 15 avril 1920 s'ouvrait, sous la présidence de S.A.S. le Prince Albert I^{er}, Membre de l'Institut, le Congrès du Tourisme.

Nul Congrès, parmi tant d'autres, qui se sont tenus ici, ne s'est trouvé mieux à sa place que le vôtre.

C'est certainement à ce passage du discours d'ouverture prononcé par Son Auguste Père qu'a songé S.A.S. le Prince Souverain quand il Lui fut demandé de bien vouloir donner Son agrément à ce que votre Congrès se tint en Principauté.

Qu'il me soit permis de Lui en exprimer ma très respectueuse gratitude et d'adresser mes plus sincères remerciements à S. Exc. le Ministre d'État, d'avoir bien voulu présider la séance solennelle d'ouverture de votre Congrès.

En vous voyant tous réunis, je me réjouis pleinement.

En effet, grâce aux travaux que vous allez entreprendre, à la tâche que vous allez mener à bien, je crois voir enfin se réaliser ce vœu formulé il y a seize ans, au Congrès du Tourisme de Monaco, par le docteur Attilio Gerelli :

« Que les forces touristiques des divers pays unissent leurs efforts pour tirer vraiment du tourisme tous les avantages qu'il peut donner. »

A son tour, M. le Docteur Henri Henneberg s'est exprimé ainsi :

Je tiens à vous remercier tout d'abord, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu accepter d'une façon un peu impromptue l'organisation de notre Assemblée Générale et je vous prie, au nom de l'Alliance Internationale de Tourisme, de bien vouloir présenter nos hommages les plus respectueux à S.A.S. le Prince Souverain de Monaco.

Mesdames, Messieurs,

Le discours de S. Exc. M. le Ministre d'État a été un discours programme qui résume toute l'activité de l'A.I.T., mais, néanmoins, j'éprouve la nécessité d'expliquer à nos Délégués les raisons qui nous ont fait choisir la Principauté de Monaco comme siège de notre Assemblée Générale de 1936.

L'an dernier nous avions voté la résolution de nous réunir à Lisbonne, mais des événements dont nos amis Portugais ne sont pas responsables et dont ils sont eux-mêmes victimes, ont été un obstacle insurmontable à ce voyage. Il était impossible, sans obérer les finances de nos diverses Associations, de demander à nos Délégués de l'Est de l'Europe d'aller s'embarquer dans un port anglais, hollandais ou belge pour se rendre à Lisbonne ; et c'est pourquoi nous nous sommes reportés à l'invitation d'un ami que nous avions appris à connaître : le Directeur de l'Office National Monégasque du Tourisme, j'ai nommé Monsieur Audra.

Il nous avait dit l'an dernier, à Budapest, que la Principauté serait toujours heureuse de nous offrir l'hospitalité. Nous nous sommes alors tournés vers lui en lui demandant d'être un peu notre « ange sauveur ». Je vous transmets, M. Audra, tous les remerciements de l'A.I.T., pour avoir bien voulu accepter d'organiser ce Congrès dans un laps de temps si court.

Et je dois vous donner l'assurance, Monsieur le Ministre, que nous avons été enchantés de tenir ces assises à Monaco. Beaucoup d'entre nous connaissent la Principauté, ils y sont revenus avec le plus grand plaisir. Ceux qui ne la connaissent pas encore, sont enthousiasmés. Monaco est un phare qui rayonne dans le monde et chacun espère y venir au moins une fois dans sa vie, pour admirer les beautés de la nature auxquelles le Gouvernement Princier a su allier la beauté des Arts et la grandeur de la Science.

Vous vous trouvez ici, Messieurs, dans ce Musée Océanographique unique au monde ; vous y verrez des collections merveilleuses. Je vous prie de les admirer et de méditer sur la part de travail qu'il a fallu pour réaliser ce temple de la Science.

Monsieur le Ministre, vous avez bien voulu expliquer avec votre éloquence habituelle ce qu'est l'A.I.T., vous avez souligné son travail considérable. Nous réunissons actuellement plus de cent Associations. Nous nous occupons du Tourisme sous toutes ses formes : tourisme maritime, aérien, ferroviaire, automobile. A l'heure actuelle j'ose dire que l'A.I.T. comprend les cinq continents, nous avons des Délégués dans le monde entier.

Les buts de l'A.I.T. sont évidemment des buts pratiques, mais nous poursuivons aussi un idéal.

Les buts pratiques, vous les avez définis admirablement. Notre idéal, c'est d'arriver à pouvoir entretenir des relations cordiales entre les différents pays qui forment l'A.I.T. et de créer un lien d'amitié qui est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que la situation générale est troublée.

Je vous en conjure, Messieurs, continuez à entretenir ce lien d'amitié.

C'est par ce lien que vous arriverez peut-être à créer cette entente générale, qui abolira les guerres et les troubles dont la malheureuse Espagne nous donne la triste image.

En terminant, je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien offrir à S.A.S. le Prince de Monaco l'expression de notre reconnaissance pour la généreuse hospitalité que nous avons reçue dans la Principauté, où nous espérons revenir souvent en dehors des Congrès.

Tous ces discours ont été longuement applaudis.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont a ensuite levé la séance et déclaré ouverte l'Assemblée Générale.

Les Délégués se sont alors réunis en séance de travail.

Auparavant, ils ont adressé le télégramme suivant au Prince Souverain, actuellement en Ecosse :

A l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de l'Assemblée Générale de l'Alliance Internationale de Tourisme prie S.A.S. le Prince Souverain d'agréer l'hommage de son profond respect et d'accepter ses sentiments d'indéfectible reconnaissance pour l'hospitalité qu'il a bien voulu lui accorder en Principauté.

HENNEBERG, Président.

A ce télégramme Son Altesse Sérénissime a fait répondre :

Très touché de votre télégramme, le Prince Souverain me charge de vous exprimer ses remerciements ainsi que les vœux qu'il formule pour le succès de vos travaux

MELIN.

A 13 heures, les Congressistes ont été les hôtes de la Municipalité, au Café de Paris.

A leur arrivée, les invités étaient reçus par M. Pierre Jioffredy, premier Adjoint, représentant le Maire de Monaco, retenu chez lui en raison d'un heureux événement de famille, et par M. Charles Bernasconi, représentant le Président du Conseil National.

Les tables étaient délicatement fleuries et ornées de pavillons aux couleurs des Pays représentés.

M. Pierre Jioffredy présidait, ayant à sa droite : M^{me} Bonardi, née Princesse Torlonia ; M. Marcel Berthelot, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, représentant le Ministre d'Etat ; M^{me} Wilcke ; M. le Député Bonardi ; M^{me} Moeller.

A la gauche du premier Adjoint se trouvaient : M^{me} Maculan von Suchodol ; le Président Henneberg ; M^{me} Lachenal ; M. Charles Bernasconi ; M^{me} de Vermes ; M. P. Duchaine, Trésorier Général de l'A. I. T.

Pendant le repas, l'orchestre Lartigau s'est fait apprécier dans son répertoire d'œuvres classiques.

Des discours, fréquemment applaudis, ont été prononcés par M. Pierre Jioffredy et le Docteur Henneberg.

A l'issue de cette cordiale réunion, une séance de travail, qui s'est poursuivie jusqu'à tard dans la soirée, a eu lieu dans la magnifique Salle Ganne du Casino mise obligeamment à la disposition des Congressistes par la Société des Bains de Mer.

Jeudi matin, à 10 heures, les Délégués se sont de nouveau réunis dans la Salle Ganne pour continuer l'étude des questions soumises à leur examen.

A 13 heures, l'Union des Intérêts Hôteliers a offert un déjeuner au restaurant du Beach de Monte-Carlo. M. Giaume, représentant le Major Goldsmith, présidait, ayant à sa droite, M^{me} Bonardi Princesse Torlonia ; M. Hanne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, représentant le Ministre d'Etat ; et à sa gauche, M^{me} Maculan von Suchodol ; le Docteur Henneberg ; M^{me} Lachenal ; M. Jioffredy, premier Adjoint.

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. Giaume et M. le Docteur Henneberg.

Après le déjeuner, les Congressistes ont visité le Palais Princier, le Musée Océanographique et les Jardins Exotiques.

Le soir, ils ont assisté à un concert donné en leur honneur au Kiosque des Terrasses. M. Marc-César Scotto dirigeait l'orchestre. M^{me} Loita Flochia, M^{me} Aïnési et Savignol se sont fait longuement applaudir.

La journée de vendredi ne comportait aucune séance de travail pour les Délégués.

M. Maurice Audra, Directeur de l'Office National Monégasque du Tourisme, avait prévu une magnifique excursion dont le but était le site pittoresque des Gorges du Loup ; randonnée qui a permis à tous les Congressistes de constater la multitude des ressources touristiques des rivages méditerranéens.

L'Office National Monégasque du Tourisme a offert un succulent déjeuner au Pont du Loup. La table d'honneur était présidée par M. Audra. Aucun discours ne fut prononcé. Seul, le Président Henneberg dit quelques mots pour remercier l'Office National Monégasque du Tourisme des attentions multiples dont les Délégués étaient l'objet.

Le retour s'est effectué par la route qui va du Saut du Loup au pittoresque village de Gourdon et Grasse où M. Molinar avait bien voulu autoriser la visite complète de la grande parfumerie provençale et a offert un souvenir à toutes les dames présentes.

Ensuite, les excursionnistes ont regagné la Principauté par la Corniche du Littoral, en passant par Cannes et Juan-les-Pins.

Samedi était la quatrième et dernière journée du Congrès.

Après avoir tenu une séance de travail dans la matinée, les Délégués ont été dans l'après-midi les hôtes de la Société des Bains de Mer qui leur a offert un thé au Golf du Mont-Agel. Cette promenade, qui comprenait aussi la visite d'Eze et du

Trophée d'Auguste à La Turbie, a été unanimement appréciée.

Au retour, les Délégués ont tenu la dernière réunion de travail.

Le soir, un banquet offert par le Gouvernement Princier, dans les salons du Grand Hôtel, a clôturé l'Assemblée Générale de l'A. I. T. de 1936.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, présidait, ayant à sa droite : M^{me} la Princesse Torlonia ; M. le Docteur Henneberg, Président de l'A. I. T. ; M^{me} Audra ; M. Charles Bernasconi, représentant le Président du Conseil National ; le Député italien Bonardi ; M. Edmond Hanne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Switalski, Sous-Secrétaire d'Etat de Pologne ; M. Maurice Audra ; M. Lukas, représentant la Société des Nations. A la gauche du Ministre d'Etat : M^{me} Maculan von Suchodol ; M. Duchaine ; M^{me} de Vermes ; M. Pierre Jioffredy, représentant le Maire de Monaco ; Sir Stenson Cooke ; M. Berthelot, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics ; M. Maculan von Suchodol ; M. Yvan Imbert.

Les autres convives s'étaient placés au gré des sympathies.

Les tables étaient superbement fleuries. Au cours du dîner, l'orchestre Lartigau a exécuté un magnifique programme d'œuvres classiques. M. Alexandre Giaume avait réservé une agréable surprise, il fit apprécier un jeune ténor, M. Cucchi, qui, dans l'air de « Paillasse », remporta le plus vif succès.

Au champagne, M. le Ministre d'Etat a prononcé le discours suivant :

C'est le destin des hommes publics d'avoir à troubler le dessert des meilleurs repas ; mais à l'heure où chacun de vous songe déjà à reprendre le chemin du retour, je voudrais remplir le plus agréable des devoirs en apportant à l'Alliance Internationale de Tourisme le salut cordial et reconnaissant d'un petit pays, dont — selon l'heureuse expression d'un fin lettré doublé d'un philosophe, Armand Lunel — « le rayonnement mondial est en raison inverse de la superficie ».

Je souhaite qu'en quittant Monaco, véritable carrefour méditerranéen des civilisations, vous emportiez dans vos pays le souvenir de ses séductions, de ses enchantements, la splendeur d'une nature qui force, dans une flânerie divine, à ne vivre que les yeux ouverts.

Nous devons votre visite, Messieurs, à vos travaux qui chaque année nécessitent la réunion de délégués de vos divers groupements pour un échange de vues, pour la discussion d'importants problèmes. J'aurais aimé — je parle pour moi — que ceux-ci eussent été tels qu'ils aient impliqué un plus grand nombre de séances de travail. Nous aurions pu prétendre ainsi vous garder plus longtemps au milieu de nous, tant il est vrai qu'on a plaisir à retenir des hôtes aimables.

Or, une chose m'a particulièrement frappé durant votre Congrès : c'est la rapidité avec laquelle vous travaillez, rapidité alliée à une incomparable sûreté de jugement.

Certes, vos rapports sont soigneusement étudiés, revus, corrigés à l'avance, mais de leur discussion pourraient naître des désaccords, des divergences de vues qui retarderaient d'autant la solution des questions proposées.

Cette heureuse conclusion de vos travaux, je crois cependant en avoir trouvé la raison pour une bonne part :

Retrouvant, après une séance particulièrement laborieuse, celles qui sont la joie de votre foyer, mais qui en sont aussi la parure par leur charme et leur grâce, vous puisez auprès d'elles l'inspiration qui vous permet d'appliquer une solution souvent vainement recherchée.

Soyez donc doublement remerciées, Mesdames, de la peine que vous avez prise de venir jusqu'à nous, d'avoir été les véritables collaboratrices de vos époux et aussi d'avoir apporté l'éclat rayonnant de la femme au milieu de ces travaux.

J'aime à espérer qu'en ce qui vous concerne, ceux-ci vous auront procuré quelques loisirs qui vous auront permis de goûter en vrais touristes, et ainsi de les mieux apprécier, les charmes de la Principauté, qui, outre la beauté de ses sites et un exceptionnel climat, a cet immense avantage d'être, du fait de son indépendance, en dehors de toutes polémiques — intérieures comme extérieures — le havre le plus calme, le plus sûr, malgré que l'orage puisse gronder tout alentour.

C'est cette quiétude, cette sécurité qui contribuent tant à la renommée de la Principauté, qui ont attiré tant de personnages illustres, tant de savants, tant d'éminentes personnalités des lettres, des arts et des sciences, pour y venir discuter doctement, traiter d'importants problèmes, tenir des assises mondiales qui font de ce pays un foyer de rencontres internationales, un foyer international de recherches intellectuelles.

Dans cette quiétude, dans cette sérénité, loin des désordres, des conflits, des divergences qui infligent au monde tant d'inquiétudes, s'élevant au-dessus des fièvres et des haines, la Principauté, que la nature a comblée de ses dons, n'a qu'un rêve, d'être pour ces littérateurs, pour ces poètes, pour ces penseurs, pour ces savants, le lieu d'élection, l'instrument merveilleux pour rapprocher les peuples, pour réconcilier, dans ce refuge de la beauté éternelle, l'individu, la patrie et l'humanité.

A la fatigue de l'esprit, au surmenage intellectuel, s'imposent les délassements du corps, les plaisirs des yeux et des oreilles.

C'est à l'intention de ceux-là qu'ont été réalisés ce golf, ces tennis, ce beach, dont, comme dit le poète,

« l'olympique piscine s'enchaîne comme une émeraude dans l'or de la plage ».

Le plaisir des yeux, nous aurions voulu vous le compléter par l'éclat de certaines cérémonies, par ces visions artistiques de réputation mondiale, à la mise en scène impeccable, qui ont inscrit leur influence dans l'histoire de l'art, comme nous aurions voulu vous procurer celui de l'oreille.

Malheureusement, ce ne sont pas à ceux à qui échoit l'honneur de vous recevoir qu'est réservé le soin de fixer la date de vos assemblées.

Nous n'avons donc pas pu vous convier ainsi à assister aux fastes de nos ballets, ballets honorés du patronage de S.A.S. la Princesse Héréditaire, pas plus qu'à notre saison d'opéras, où tant d'artistes ont connu le triomphe et que patronne S.A.S. le Prince Souverain.

Et puisque vous n'avez pas tout vu, je veux espérer, selon votre promesse, Monsieur le Président, que vous reviendrez tous pour nous permettre alors de tout vous montrer.

En formulant ce vœu, je tiens à vous redire, Monsieur le Président, à vous, à M. le Secrétaire Général, à la direction toute entière de l'Alliance Internationale de Tourisme et à tous les Délégués présents, tous mes remerciements d'avoir donné suite à notre invitation.

Vous unissant tous dans une seule et même pensée, je vous demande, après que nous aurons respectueusement porté la santé de Son Altesse Sérénissime le Prince et celle de la Famille Princière, de lever vos verres à la prospérité de l'Alliance Internationale de Tourisme, à la fécondité de son œuvre et, par delà vos personnalités, à tous les pays que vous représentez avec tant de bonheur.

A diverses reprises, ce discours fut coupé d'enthousiastes applaudissements.

L'orchestre exécuta l'*Hymne Monégasque* que tous les convives écoutèrent debout.

Puis, le Président Henneberg, en termes émus, remercia le Ministre d'Etat, le Gouvernement Princier, la Municipalité et toute la population monégasque qui avait manifesté tant de sympathie aux Congressistes et les avait reçus non avec le poing levé, mais avec une main largement ouverte.

Il ajouta que les Congressistes garderont le meilleur souvenir de cette charmante hospitalité et proposa de changer la devise célèbre par « Vivre dans les délices de Monte-Carlo ».

En terminant, il porta un toast au Prince Souverain, à la Famille Princière, au Ministre d'Etat et à toutes les personnes présentes.

De chaleureux applaudissements accueillirent cette belle improvisation.

La soirée se termina en d'agréables causeries et ce n'est qu'à regret que l'on se sépara, non sans avoir remercié le Ministre d'Etat de sa cordiale invitation.

RÉSUMÉ

des Travaux de

l'Assemblée Générale de l'Alliance Internationale de Tourisme

Vœu émis par le Touring Club Italien à la deuxième séance de l'Assemblée :

Dans les plans des grands travaux exécutés par les différents Pays pour combattre le chômage (rappelons qu'il y a 25 millions de chômeurs dans le monde), qu'il soit prévu la construction de routes ayant une importance internationale au point de vue des échanges et du tourisme.

Adopté à l'unanimité.

★★

Décision prise à l'unanimité au cours de la deuxième séance, sur la proposition du Touring Club de Belgique :

L'A.I.T. décide d'appuyer le vœu précédemment émis par le Conseil Central du Tourisme au mois de mai dernier à Rome, tendant à demander aux Compagnies de chemins de fer des Pays faisant partie de l'A.I.T., d'accorder les facilités qui ont été données en France, en Suisse et en Italie pour le transport des voitures automobiles en tant que bagages accompagnant le voyageur.

★★

Décision prise à l'unanimité durant la troisième séance, sur la proposition de l'Office National Monégasque du Tourisme :

Tous les Groupements de l'A.I.T. s'engagent à mener une action à l'intérieur de leur propre pays pour éviter que soient propagées des nouvelles subversives ou tendancieuses.

Ces mêmes Groupements s'engagent à intervenir personnellement dans leur propre pays, tant auprès des agences de presse qu'auprès de la presse elle-même, pour obtenir que soient insérés les « mises au point » ou « communiqués » à eux adressés par circulaire émanant du secrétariat de l'A.I.T. auquel aura recours le Club du pays victime d'informations tendancieuses ou subversives et susceptibles de nuire à son tourisme en arrêtant ou en restreignant celui-ci.

★★

Proposition présentée par le Secrétariat Général de l'A. I. T. à la quatrième séance :

Les groupements de l'A.I.T. devront intervenir auprès de leurs Gouvernements pour rendre obligatoire l'émailage en blanc du garde-boue ou de la fourche arrière des vélos livrés à la vente.

Adoptée à l'unanimité.

**

Proposition présentée par le Touring Club Suisse lors de la quatrième séance :

L'Alliance Internationale de Tourisme, après une discussion serrée au sujet de la suppression du triptyque français et de la situation créée par le nouvel acquit à caution établi en France, décide à l'unanimité de rédiger une lettre de protestation auprès du Gouvernement Français et de remettre cette lettre, au cours d'une audience tout spécialement sollicitée, au Ministre plus particulièrement qualifié.

Au cours de l'Assemblée Générale, les questions suivantes, qui ont fait l'objet de rapports, ont été soumises à l'examen des Délégués :

Carte d'identité A. I. T. — Dénomination des Groupements faisant partie à l'A. I. T. — Route Londres-Stamboul. — Gîtes d'étape. — Des entraves apportées au développement international du tourisme. — L'œuvre de l'A. I. T. en Afrique. — Institution d'un panonceau d'hôtel unique pour tous les Clubs de l'A. I. T. — Edition d'une carte de l'état des routes d'Europe. — Plans de villes. — Code télégraphique international hôtelier. — Examen de la situation créée à la suite des modifications apportées par la France au régime de l'importation temporaire des cycles. — Fonds d'assurance pour le carnet de passages en douanes. — Résultat du développement de l'emploi des « laissez-passer spéciaux » ou « cartes d'entrée provisoire » entre les différents pays pour la circulation des automobiles. — Examen de la question du « passeport automobile », présentée par le Royal Automobile Club de Norvège. — Permis fiscal international. — La lumière jaune obligatoire.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Relevé Hebdomadaire des Prix de la Viande et de la Charcuterie

Sans changement avec la semaine précédente.

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 60 le litre ; à domicile : 1 fr. 80 le litre.

LYCÉE DE MONACO

RENTÉE DES CLASSES

La rentrée aura lieu le **vendredi 2 octobre** à 8 heures pour les garçons et à 9 heures 45 pour les jeunes filles et les élèves de la classe enfantine (filles et garçons).

Le Directeur du Lycée se tient à la disposition des familles tous les jours, à partir du **jeudi 24 septembre, le dimanche excepté, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures**, pour l'inscription des élèves nouveaux et tous renseignements désirés.

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire classique (avec latin) ou moderne (sans latin) des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement.

Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-6 ans), une classe de 10^{me}, de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} (avec latin) ou 6^{me} (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6^{me} après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

Taux des rétributions par an et par trimestre (Payables par trimestre et d'avance)

Classes	Externat simple		Externat surveillé	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^e	571fr 50	190fr 50	850fr 50	283fr 50
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e	441	147	720	240
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	283 50	94 50	463 50	154 50
Division préparatoire : 9 ^e	243	81	423	141
10 ^e et 11 ^e	234	78	414	138

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine et ménagère.

Une division élémentaire conduit, par étapes successives, à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire.

Dans une classe enfantine commune aux deux établissements, les fillettes sont reçues dès l'âge de 5 ans jusqu'à concurrence des places disponibles.

Au-dessus s'échelonnent plusieurs classes élémentaires spéciales de fillettes : dans la première sont reçues les fillettes âgées de 7 ans environ sachant lire, écrire et compter ; dans la plus élevée, les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

Taux des rétributions par an et par trimestre (Payables par trimestre et d'avance)

Classes	Externat simple		Externat surveillé	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 5 ^e et 4 ^e année.....	571fr 50	190fr 50	850fr 50	283fr 50
3 ^e , 2 ^e et 1 ^{re} année.....	553 50	184 50	792	264
Division élémentaire : 2 ^e année préparatoire.....	441	147	675	225
Division préparatoire : 1 ^{re} année préparatoire.....	279	93	459	153
40 ^e et 11 ^e	261	87	427 50	142 50
	234	78	414	138

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie solennelle de Première Communion et de Confirmation a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le dix-neuf juin mil neuf cent trente-six, enregistré ;

Entre le sieur Bernard SCOTFORD, demeurant à Monaco, 6, boulevard Prince-Pierre,

Et la dame Anna-Julia JACQUES, épouse du dit sieur Scotford, demeurant à Monte-Carlo, 1, rue des Boules, chez M. Labarrère ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Scotford-Jacques, aux torts de la femme, avec toutes ses conséquences de droit ».

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 19 septembre 1936.

P^r le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

EXTRAIT

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-six juin mil neuf cent trente-six, enregistré ;

Entre la dame Paulette-Eugénie CREMA, épouse du sieur Etienne-François Giraudi, demeurant à Monaco, 18, rue Caroline,

Et le dit sieur Etienne-François GIRAUDI, son mari, demeurant à Monaco, 10, rue Grimaldi ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Crema-Giraudi, aux torts réciproques des deux époux, avec toutes ses conséquences de droit ».

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 19 septembre 1936.

P^r le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

EXTRAIT

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le dix-sept juillet mil neuf cent trente-six, enregistré ;

Entre la dame Jeannette-Marie-Félicie-Thérèse LECTARD, demeurant à Monte-Carlo, 2, boulevard des Moulins,

Et le sieur Etienne-Jean-Emmanuel-Joseph-Nicolas BOERI, docteur en médecine, demeurant à Monte-Carlo, 2, boulevard des Moulins ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Leotard-Boeri, aux torts du mari, avec toutes ses conséquences de droit ».

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 19 septembre 1936.

P^r le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

Etude de M^o ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^o Eymin, notaire soussigné, le 9 septembre 1936, enregistré, M. Pierre QUIRINO, barman, demeurant n^o 14, rue Plati, à Monaco-Condamine, a acquis de M. Joseph MURATORI, restaurateur, demeurant n^o 2, rue de la Colle, à Monaco-Condamine, le fonds de commerce de restaurant avec buvette, dénommé « Au Lion d'Or », exploité n^o 2, rue de la Colle à Monaco-Condamine.

Les créanciers de M. Muratori, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^o Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 24 septembre 1936.

(Signé :) Alex. EYMIN.

AGENCE MONASTEROLO
23, rue de Millo, Monaco - Tél. : 0.16-17

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 31 août 1936, enregistré le 11 septembre 1936, M. Barthélemy CATENA et M^{me} Louise FORNILI, son épouse, demeurant à Monaco, ont cédé à M^{me} Antoinette SAUBATJOU, veuve de M. Antoine DOMECH, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de comestibles, qu'ils exploitaient, 37, boulevard de l'Observatoire, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'Agence Monasterolo, à Monaco, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 24 septembre 1936.

Cession de Droits Sociaux
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous-seings privés en date à Monaco du 29 juillet 1936, enregistré, M. François SACCO, négociant à Monaco, y demeurant, 21, rue de la Turbie, a acquis de M^{me} Charlotte SACCO, épouse FAUTRIER, et de M^{me} Adrienne SACCO, épouse BLANCHY, les droits que ces dernières possédaient dans un fonds de commerce de courtier et représentant en fourrages, denrées alimentaires, exploité à Monaco, n° 21, rue de la Turbie.

Avis est donné à tous créanciers de faire opposition dans les délais légaux au fonds vendu.

Monaco, le 24 septembre 1936.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Vente aux Enchères Publiques sur Saisie

Le 25 septembre 1936, à 10 heures du matin, à Monaco, en l'étude de M^e Auguste Settimo, notaire, et par le Ministère du dit notaire,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur saisie,

D'un Fonds de Commerce de TEA ROOM et PATISSERIE

sis à Monte-Carlo, 25, avenue de la Costa, exploité par M. Théodore DELBEX, commerçant, et M^{me} DELBEX née BRAU, son épouse, demeurant ensemble, à Monte-Carlo, avenue de la Costa, n° 25.

Ce fonds comprenant :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation et le droit pour le temps restant à courir au bail des lieux ou le dit fonds est exploité.

Cette adjudication est poursuivie à la requête de M^{me} veuve Marguerite LECROUART, sans profession, demeurant actuellement à Evaux-les-Bains (Creuse), contre les dits M. et M^{me} Delbex-Brau, susnommés.

Elle a lieu en exécution d'une ordonnance de référé rendue par M. Burin des Rozières, juge d'instruction, remplissant les fonctions de Président, en empêchement du titulaire, le 13 août 1936.

Mise à prix 10.000 fr.

Consignation pour enchérir 1.500 fr.

Le prix d'adjudication sera payable comptant, le jour de l'adjudication.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisation et licence nécessaires pour l'exploitation du fonds.

Fait et rédigé par M^e A. Settimo, notaire à Monaco, commis pour procéder à la vente en vertu de l'ordonnance précitée et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 24 septembre 1936.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Pierre GIOFFREY
avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco
24, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

Vente sur Saisie Immobilière

Le 22 octobre 1936, à neuf heures du matin, à l'audience des saisies-immobilières du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, il sera procédé à la vente sur saisie-immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur de

DEUX APPARTEMENTS

dépendant d'un immeuble sis à Monte-Carlo, 39 bis, boulevard des Moulins, connu sous le nom de

Palais Miramare

QUALITÉS. — PROCÉDURE :

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° M^{me} Louise-Julie MALBEQUI, veuve TRUCCHI, propriétaire à Monaco, y demeurant, Villa Trucchi, avenue Roqueville ;

2° M^{me} Julie-Jeanne TRUCCHI, épouse de M. Arsène-Emile BAINVILLE, hôtelière, demeurant à Nice, Hôtel de Suède, avenue du Maréchal-Foch, et, en tant que de besoin de M. Arsène-Emile BAINVILLE pour les dues assistance et autorisation maritales ;

3° M^{me} Anastasie TRUCCHI, épouse de M. Robert-Jacques RANTERE, demeurant à Nice, 22 bis, avenue Georges-Clémenceau, et, en tant que de besoin de M. Robert-Jacques RANTERE, pour les dues assistance et autorisation maritales,

Faisant élection de domicile en l'étude de M^e Pierre GIOFFREY, Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco ;

4° M. Dyonise TRUCCHI, sans profession, propriétaire à Monaco, avenue Roqueville ;

5° M. Antoine ORECCHIA, expert-comptable, demeurant à Monte-Carlo, 5, avenue du Berceau, ès-qualités de conseil judiciaire de Dyonise TRUCCHI pour les dues assistance et autorisation,

Faisant élection de domicile en l'étude de M^e Jacques LAMBERT, Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco,

agissant tous dans un intérêt commun.

Suivant procès-verbal de M^e Pissarello, Huissier à Monaco, en date du 27 juin 1936, enregistré le 29 juin 1936, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le 1^{er} juillet 1936, volume 6, n° 22,

il a été procédé à la saisie-réelle des immeubles ci-après désignés sur :

1° M. Humbert ROCHON, clerc de notaire, demeurant à Nice, 2 bis, rue Verdi ;

2° M^{me} Madeleine METEIL, veuve de François ROCHON, demeurant à Nice, 11, boulevard Auguste-Reynaud, prise tant en propre qu'en sa qualité de tutrice de sa fille mineure Odette-Marie-Jeanne ;

3° M. Jacques ROCHON, clerc de notaire, demeurant à Grenoble, 1, avenue Félix-Viallet ;

4° M. Albert ROCHON, chef de contentieux de douanes à Saïgon, domicilié à Nice, 6, rue de Châteauneuf ;

5° M. Gustave TITRANT, demeurant à Grenoble, 11, boulevard Rey, ès-qualités de subrogé-tuteur de la mineure Odette-Marie-Jeanne ROCHON ;

Les formalités de publication du cahier des charges ayant été remplies à l'audience des saisies-immobilières du 27 août 1936, le Tribunal, par son jugement en date du dit jour, enregistré, a fixé l'adjudication des immeubles saisis au 22 octobre 1936, à neuf heures du matin.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE :

Les parties d'immeubles ci-après désignées dépendant d'un groupe de maisons dénommé « Palais Miramare », sis à Monte-Carlo, Principauté de Monaco, à la hauteur du n° 41, du boulevard des Moulins, dont le sol sur lequel elles sont construites est cadastré sous les n° 108, 109 et 110 de la Section E et confronte au midi, la Société Immobilière de Monaco ; au nord, le chemin vicinal n° 12

(frontière franco-monégasque) ; à l'est, la Société Immobilière de Monaco et, à l'ouest, M. Rosso, M. Tardivi et encore l'Immobilière de Monaco.

Ces parties d'immeubles sont constituées par :

1° Les cent quatre-vingt-six/six mille sept cent soixante sixièmes (186/6766) indivis du terrain sus-désigné, sis à Monaco, sur lequel est construit le dit immeuble ;

2° Et les constructions édifiées relatives à :

a) Deux appartements portant les numéros 53 et 54 à l'entresol des corps B. et C. du « Palais Miramare » ;

b) Deux caves au sous-sol portant les numéros 53 et 54 et deux chambres de domestiques portant également les numéros 53 et 54 sauf modifications qui ont pu être apportées dans le numérotage des caves et des chambres de bonnes, ainsi que les choses communes afférentes aux dits appartements, caves et chambres de bonnes.

Les biens mis en vente ne comprennent pas le mobilier pouvant garnir ces locaux mais ils comprennent toutes les choses communes afférentes aux dits appartements, aux caves et aux chambres de domestiques et tous les accessoires mobiliers qui constituent des immeubles par destination.

Ainsi que les dites parties d'immeubles s'étendent, poursuivent et comportent sans exception ni réserve, ensemble toutes les augmentations qui ont pu y être faites par la suite.

Saisies par exploit de M^e Pissarello, huissier, du 27 juin 1936, enregistré.

MISE A PRIX :

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix, outre les charges, de cent soixante cinq mille francs.

ci 165.000 fr.

Il est déclaré, conformément à la loi, que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions sur le dit immeuble à raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'Avocat-Défenseur poursuivant soussigné à Monaco, le 15 septembre 1936.

(Signé :) P. GIOFFREY.

BULLETIN DES OPPOSITIONS
sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 février 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58783.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1936. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963, et Dix-sept Obligations de la même Société, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 42349, et un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 465450.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 25 mai 1936. Deux Obligations de trois cents francs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 145657 et 145658.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1936. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495138 à 495147.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1936. Cinq Titres de la Brasserie de Monaco, portant les numéros 1001 à 1005.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1936. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 29 août 1936. Six Obligations 5 %, 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

Titres frappés de déchéance

Du 17 mars 1936. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.